

Attention!!

L'arrêté du président

validant vos

aménagements

pédagogiques n'est

valable qu'une seule

année universitaire.

Aussi vous faut-il prendre

contact avec le Service

Universitaire de Médecine

Préventive et de

Promotion de la Santé

dès votre nouvelle

inscription pédagogique



UNIVERSITE D'ORLEANS

D.E.V.E.

Maison de **PASSERELLE HANDICAP**
Restaurant **MAISON DE L'ETUDIANT**

Rue de Tours. B.P.6749
45067 ORLEANS Cedex 2
Tél. 02 38 41 71 76

L'équipe de la Passerelle Handicap reste à votre disposition pour vous accueillir et vous accompagner dans votre réussite tout au long de l'année.





L'Université d'Orléans
un campus européen pour étudier et vivre
an european campus for international study

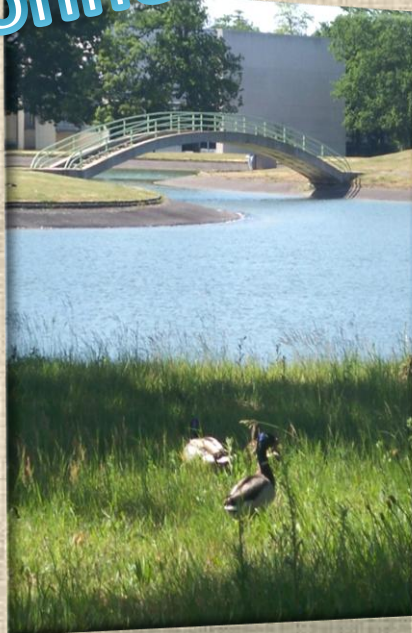
**PASSERELLE
HANDICAP**



SUMPPS



Bonne rentrée !



Médecine Préventive

Docteur DUTRAY Elisabeth
9 rue de Tours
45072 Orléans Cedex 2
Tel : 02 38 41 71 79
Directeur.SUMPPS@univ-orleans.fr

*passerelle
handicap*

**Vous bénéficiez
d'aménagement
d'examens cette
année ?**

**Et poursuivez vos
études à l'université
d'Orléans?**